



Question écrite no : 2318

Parlement jurassien
Groupe PDC/JDC

Qu'en est-il de l'informatisation du Parlement jurassien ?

En date du 13 septembre 2000, le Parlement jurassien acceptait à la majorité la motion interne no 62 de Pierre-André Comte intitulée « Pour l'informatisation du Parlement ».

Lors du débat consacré à cette motion, le représentant du Gouvernement indiquait que le projet « Master 2 » permettrait, à moyen terme, aux parlementaires de pouvoir accéder à diverses informations telles que : messages, projets d'arrêtés, procès-verbaux des commissions, réponses du Gouvernement et ce par le biais de l'intranet. Par la suite, le projet « Master 2 » devait offrir une solution extranet parlementaire permettant ainsi aux députés équipés d'un PC et connectés à internet d'accéder en tout temps aux informations et ce d'une manière sécurisée.

Le représentant du Gouvernement précisait encore qu'une analyse détaillée des besoins et des étapes possibles de réalisation était primordiale afin de garantir l'élaboration d'une solution efficace dans le cadre de moyens financiers à disposition.

Neuf années après l'acceptation de la motion, il convient de constater que seule une infime partie des objectifs visés par les projets contenus dans le projet « Master 2 » s'avèrent atteints, objectifs qui d'ailleurs étaient inscrits dans le schéma directeur XXI arrêté par le Gouvernement.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- L'informatisation du Parlement jurassien semble figée, dès lors, dans quel délai les objectifs fixés dans le projet « Master 2 » seront-ils réalisés ?
- Dans le cas où l'informatisation du Parlement fait toujours partie des priorités du Gouvernement, dans quelle mesure les parlementaires seront associés à cette démarche ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 28 octobre 2009

[Signatures]
Pour le groupe PDC/JDC
Jean-Marc Fridez
H.-Fr. Chenalet
A. Z. F. 1-11
Scheuerman